

Charte de l'Espace d'Apprentissage Libres



Définition

L'Espace d'Apprentissages Libres est une nouvelle forme de structure dédiée aux apprentissages libres et volontaires, pour le plein épanouissement du potentiel des enfants et des jeunes. Les ateliers qui y sont proposés sont gérés par des porteurs de projets passionnés et engagés par l'Association. L'Espace d'Apprentissages Libres est ouvert sur le monde et sa diversité, interculturel, intergénérationnel.

Il est conçu pour favoriser le partage de connaissances, de savoirs et de compétences et il offre aux jeunes qui le souhaitent la possibilité de faire un bilan-portfolio de leurs compétences. Notre QG est actuellement basé au centre socioculturel de la Fermenta à Payerne.

La présente Charte traite des caractéristiques de L'Espace d'Apprentissages Libres des Travaillleurs de la Pensée et de son fonctionnement. **Elle inclut les valeurs, la vision et la mission de l'Association.**

C'est dans le but d'offrir les meilleures conditions qu'un cadre est instauré. En adhérant à la charte de l'Espace d'Apprentissages Libres des Travaillleurs de la Pensée, les participants s'engagent à respecter l'ensemble des points suivants :

Vision

La vision des Travaillleurs de la Pensée est celle d'une société qui respecte les enfants dans leurs droits fondamentaux. Une société qui les accompagne et qui répond à leurs besoins individuels, dans la bienveillance et dans le respect, pour la construction d'une société en paix, une société libérée des dogmes.

Mission

Pour permettre le plein épanouissement du potentiel et de l'intelligence des enfants, et leur permettre de la développer, cela nécessite d'innover en développant les outils adaptés. L'Espace d'Apprentissages Libres est l'un des outils que nous avons choisis. Créer de la connaissance par l'expérience fait également partie de notre mission.

Les coachs d'ateliers sont là pour soutenir la découverte du potentiel de chacun et pour observer et accompagner son épanouissement.



Charte de l'Espace d'Apprentissage Libres

Valeurs

LIBERTÉ – ÉQUITÉ – RESPONSABILITÉ – RESPECT – SOLIDARITÉ – CONFIANCE – AUTONOMIE

Nous considérons les enfants et les jeunes comme des personnes ayant des droits, dont le potentiel est à préserver et à découvrir. L'espace fonctionne sur l'équilibre et l'incarnation de ces valeurs, qui réside dans un concept simple : « ma liberté s'arrête là où celle de l'autre commence ». Les participants et les coachs s'engagent à respecter et à faire respecter ces valeurs en adoptant une attitude coresponsable et bienveillante. Les moqueries, les menaces, la comparaison dénigrante, les injures, la violence ne sont pas autorisées et peuvent être un motif d'exclusion si récurrentes.

Nous postulons que les enfants sont porteurs de ces valeurs dès leur naissance. Il incombe donc aux adultes la responsabilité de les accompagner en faisant de leur mieux pour les préserver.

Inscription à l'activité

L'inscription aux journées d'activités est une démarche volontaire. Elle est conditionnée par la lecture et l'acceptation de la présente charte.

Comportement

La personne doit respecter les règles élémentaires de politesse et d'hygiène.

En cas d'activité ou d'entraînement en extérieur, le comportement sera respectueux de la tranquillité des personnes et de leur lieu d'habitat.

Tout langage grossier ou injurieux, un comportement intolérant, agressif ou violent peut entraîner l'exclusion de l'activité.

Le non-respect des affaires d'autrui (vol et/ou vandalisme), qui entraînerait la réparation des dommages sera facturé à la personne.

Signes ostentatoires

Tout prosélytisme politique ou religieux, de même que tout comportement de nature à porter atteinte à ces principes sont interdits.

Alcool – Drogues – Tabac

La consommation d'alcool et de drogue est strictement exclue. Toute consommation de substance illicite impliquerait une exclusion de l'activité.

Objets personnels

L'association ne pourra être tenu pour responsable en cas de perte ou de vol de tout objet personnel (argent, téléphone, appareil photo, caméra, casque, bijoux,)

Tout objet dangereux est interdit.

Remboursement

Le remboursement intégral de l'activité ne sera fait qu'en cas d'annulation décidée par l'organisateur ou sur présentation d'un certificat médical.

Assurance

Chaque personne doit être couverte par son assurance à responsabilité civile et accident.